

### Informations importantes à prendre en compte pour une utilisation sans danger des lubrifiants PANOLIN

Les produits chimiques (substances et préparations/mélanges) doivent être évalués et – si nécessaire – étiquetés par le fabricant compte tenu de leurs propriétés dangereuses.

Selon SGH (CLP), l'information sur les dangers des produits chimiques (substances et préparations/mélanges) passe par le marquage sur le contenant (symbole SGH, étiquette) et, en plus, sur la fiche de données de sécurité (FDS, en anglais MSDS).

Pour les lubrifiants qui sont classés comme substances dangereuses, le fabricant/responsable de la mise sur le marché doit fournir spontanément une fiche de données de sécurité. Cela peut être fait sur papier ou sous forme électronique [Directive 2001/58/CE]. C'est pourquoi PANOLIN met toujours les MSDS à disposition pour les produits PANOLIN concernés.

Toutefois, la plupart des PANOLIN ECL ne contiennent pas de substances dangereuses. Dans ce cas, la mise à disposition d'une MSDS n'est pas obligatoire. Mais bien entendu, les MSDS de ces produits peuvent être demandés à tout moment auprès de PANOLIN.

La manipulation de lubrifiants peut nécessiter des mesures spécifiques qui sont précisées dans les MSDS. Vérifiez si vous avez les MSDS nécessaires à portée de main (celles-ci doivent toujours être disponibles sur le lieu d'utilisation des lubrifiants) et si le marquage sur le contenant correspond à la MSDS.

Nous tenons à vous présenter ici sous une forme aisément compréhensible quelques autres informations de sécurité simples et utiles que vous devez toujours respecter.

### Informations de sécurité générales en ce qui concerne l'utilisation des lubrifiants

En cas d'utilisation conforme à l'usage prévu et de respect des règles élémentaires en matière de protection au travail et d'hygiène industrielle, les lubrifiants ne présentent aucun danger pour la santé.

Les lubrifiants doivent être stockés dans un endroit sec. Evitez aussi les variations de température pendant le stockage. Selon les prescriptions locales, vous devez prendre des mesures (p. ex. bacs de rétention) pour éviter que les substances ne s'écoulent.

### Fiches de données de sécurité (FDS, angl. : MSDS)

Les fiches de données de sécurité contiennent des informations détaillées en matière de protection de la santé, de prévention des accidents et de protection de l'environnement.

Veillez respecter plus particulièrement les chapitres

- 2 – Dangers possibles
- 4 – Mesures de premiers secours
- 5 – Mesures de lutte contre l'incendie
- 6 – Mesures à prendre en cas de déversement accidentel
- 7 – Manipulation et stockage
- 13 – Informations relatives à l'élimination

En règle générale, les lubrifiants sont des produits dangereux pour l'eau. C'est pourquoi ils ne doivent être déversés ni dans le sol, ni dans l'eau, ni dans les égouts.

Selon le type et le lieu d'utilisation, il peut vous être demandé de respecter d'autres prescriptions et mesures qui sont expressément réservées.

Thème	Protection / prévention	S'il devait néanmoins arriver quelque chose
Yeux	En cas de manipulation de lubrifiants, le port de lunettes de protection est généralement obligatoire.	En cas de contact avec un lubrifiant, tenir les paupières écartées et rincer abondamment à l'eau courante pendant au moins 10 minutes. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.
Mains / contact avec la peau en général	Eviter autant que possible tout contact prolongé ou répété avec la peau. Porter des gants (vêtements de protection) résistants à l'huile. Appliquer des mesures de protection cutanée.	Nettoyer la zone cutanée atteinte au savon et à l'eau. Ne se nettoyer les mains ni avec du pétrole, ni avec des solvants, ni avec des lubrifiants réfrigérants. Utiliser une crème de soin relipidante après le nettoyage.
Brouillards / vapeurs d'huile	Aspirer à la source. Prévoir une ventilation suffisante.	En cas d'inhalation accidentelle : veiller à l'apport d'air frais. En cas d'apparition de symptômes : consulter un médecin.
Ingestion d'huile	Etiquetage clair et net, stockage séparé et propre du contenant. Ne pas conserver de produit alimentaire sur le lieu de travail !	En cas d'ingestion accidentelle : se rincer la bouche ; ne jamais faire vomir. Demander immédiatement une assistance médicale.
Sol/cours d'eau	Empêcher tout déversement/écoulement. Retenir le liquide qui s'écoule.	Absorber et éliminer avec un liant pour huile. Utiliser un barrage pour huile.
Protection contre l'incendie (protection Ex)	Aucune source d'incendie/d'inflammation à proximité des contenants (ne pas fumer). Maintenir le contenant fermé dans la mesure du possible, aspirer les vapeurs générées.	En cas d'incendie : Donner l'alerte – Sauver – Eteindre